

## SEANCE DU 20 MAI 2022

Le Maire certifie que les conseillers municipaux sont convoqués ce jour par lettres individuelles et qu'un avis de cette réunion est affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- ✚ Points rajoutés à l'ordre du jour : - PLACE GILBERT MONTAGNÉ-DCM à prévoir
- LOCATION LOGEMENT PMR- DCM à prévoir
- MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL- DCM à prévoir
- ELECTIONS LEGISLATIVES
- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire, LAFAYE Christian



### PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt deux, le vingt mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LEON, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Christian LAFAYE, Maire.

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LEON – SEANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2022**

**Etaient présents :** LAFAYE Christian, FRADIN Claudine, JULLIEN François, HUMBLOT Paula, VALENTE DE SOUSA Carole, PROT Marie-Noëlle, DAVIAU Annie, GENOUD Thiéry, FALCHETTO Nathalie, PERRET Bastien, VAUDELIN Adèle, TALON Laurent

**Etaient absents :**

**Etaient excusé (s) :** MINARD Pierrick, DEVAUX Sylvain, REVARDEAU Bastien

**Procurations :** MINARD Pierrick, DEVAUX Sylvain, REVARDEAU Bastien

A été nommé (e) Secrétaire de séance : PERRET Bastien

#### ***Délibération n°36/2022***

#### **CREATION EMPLOI ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de modifier le tableau des effectifs, afin de créer, de modifier ou de supprimer des postes pour les adapter aux besoins de la collectivité comme suit :

- Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour la fonction d'agent d'entretien, pour une durée hebdomadaire de 17h50, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires mais aussi aux contractuels

Après délibération du Conseil Municipal, il a été décidé à l'unanimité :

- De supprimer l'emploi d'adjoint technique pour la fonction d'agent d'entretien avis préalable du comité technique,

- De modifier la quotité de l'emploi d'adjoint technique passant de 5h00 hebdomadaire à 17h50 hebdomadaire

| <b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>                 |   |                           |            |  |
|---|---|---------------------------|------------|--|
| <b>TYPE DE CONTRAT /GRADE/EMPLOI</b>          | <b>EFFECTIFS au :20/05/2022 .....</b><br><b>(date du dernier tableau des effectifs)</b> | <b>Durée hebdomadaire</b> | <b>+/-</b> | <b>EFFECTIFS au : 07/06/2022.....</b><br><b>Date de l'actuel tableau des effectifs</b> |
| Adjoint technique                             | 1   | 5h00                      | -          | 0  |
| Adjoint technique                             | 0   | 17h50                     | +          | 1  |
| Contrat PEC de droit privé -Adjoint technique | 1   | 35h00                     |            | 1  |

### **Délibération n°37/2022**

#### **BAIL LOGEMENT 4 BIS RUE DE LA LIBERTE**

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un logement communal PMR, situé 4 bis rue de la Liberté, sera disponible à la location le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Il propose de déterminer les conditions de location qui permettront d'établir un bail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-émet un avis favorable à la location du logement au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

-détermine le montant du loyer à 300€ qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers du premier trimestre 2022 (133.93).

-précise que pour garantir l'exécution de leurs obligations, le locataire versera la somme de 300€, représentant un mois de loyer en principal (article 10 de la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat). Ce dépôt non productifs d'intérêts, est indépendant des loyers lesquels devront être régulièrement payés aux dates fixées, jusqu'au départ effectif du locataire. Il sera restitué au locataire en fin de jouissance, dans le mois suivant son départ.

-autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce bail précaire.

### **Délibération n°38/2022**

#### **DENOMINATION PLACE COMMUNALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mr le Maire rappelle l'intérêt de donner une dénomination officielle à la place derrière l'église, rue Proscrit Billard, parcelle C 630.

Proposition de dénomination comme suit :

-Place Gilbert Montagné

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-autorise l'adoption de la dénomination « Place Gilbert Montagné »

-charge Mr le Maire de communiquer cette information notamment aux services de La Poste.

## ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives auront lieu le dimanche 12 juin et dimanche 19 juin, ci dessous la composition des bureaux de votes :

| ELECTIONS LEGISLATIVES  |   |
|---|---|
| 12-juin-22  |   |
| 8H00-13H00  | 13H00-18H00   |
| PROT Marie-Noëlle<br>TALON Laurent<br>VALENTE DE SOUSA Carole | GENOUD Thiéry<br>FALCHETTO Nathalie<br>DEVAUX Sylvain |
| 19-juin-22  |   |
| 8H00-13H00  | 13H00-18H00   |
| JULLIEN François<br>DAVIAU Annie<br>LAFAYE Christian          | HUMBLOT Paula<br>VAUDELIN Adèle<br>FRADIN Claudine    |

## PROTECTION DES HAIES

Demande d'un arrêté de protection générale des haies le 28 mars dernier suite à la constatation d'un arrachage massif dans la commune, auprès de la Préfecture. Cet arrachage avait été signalé par une déclaration aux services de la Préfecture, il a fait l'objet d'un contrôle par les services de l'Office Français de la biodiversité (OFB) et de la Direction Départemental des Territoires (DDT). L'OFB a engagé des poursuites à l'encontre de l'agriculteur concerné, la DDT fait elle aussi une analyse des déclarations PAC de l'exploitant.

Pour renforcer ces protections, il va être important de les proposer dans le cadre de l'élaboration en cours du PLUI de la Communauté de Communes Entre Besbre Allier.

### QUESTIONS DIVERSES

- Territoire éducatif rural le 7 juin à 17h30 à la salle polyvalente de ST Léon
- Remise gravure des écoles le 7 juin à 15h30
- Intervention de la Gendarmerie sur les cyberattaques
- Création d'une terrasse devant la boulangerie avant l'été
- Jardin d'Alexis, inauguration le 13 juillet à 17h30 « Une naissance Un arbre »
- Accueil garderie du 8 au 13 juillet
- Achat cylindre + remorque pour la commune
- Création d'une plateforme au Puy St Ambroise
- Cabine médicale
- Imprimante 3D pour les écoles
- Passage de la Bourbon'net

La prochaine réunion de conseil aura lieu le **jeudi 23 juin à 19h00**.